

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CE246

présenté par

M. Falcon, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, Mme Florence Goulet, Mme Laporte,
M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Meizonnet, Mme Sabatini et M. Tivoli

ARTICLE 38**ÉTAT G****Mission « Cohésion des territoires »**

Après l'alinéa 289, insérer l'alinéa suivant :
« Part des logements sociaux attribués à des ménages sans domicile dont l'un des membres est de nationalité française. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à connaître la proportion de citoyens français sans domicile qui se voient attribuer un logement social, afin d'adapter les politiques sociales du logement.

Sources de données :

- Extraction Infocentre SNE réalisée le 20 janvier sur les données de l'année échu
- Données transmises par l'OFII sur la base d'une extraction du SI-DNA.